

D'après le Dr *Lagneau*, la natalité illégitime de la France en général s'est élevée de 4.8 à 8.8 sur 100 naissances. En 1892, elle était de 28.2 à Paris, „Revue d'Assistance“, Février 1896.

Mortinatalité.

Le rapport des mort-nés aux naissances générales (mort-nés inclus) a été dans le canton de:

	sur 100 naissances
1811 à 1820	3.5
1821 „ 1830	3.6
1831 „ 1840	4.2
1841 „ 1850	4.5
1851 „ 1860	4.8
1861 „ 1870	4.6
1871 „ 1880	4.4
1881 „ 1890	4.1

La mortinatalité a été en Suisse de 1866 à 1885 de 3.9 (Mouvement de population, 1885). En France, de 1856 à 1863, elle était de 4.3.

D'après le bureau fédéral de statistique, de 1876 à 1885 la mortinatalité est de 4.6 pour les naissances masculines et de 3.6 pour les naissances féminines. Les naissances légitimes ont donné dans le canton de Vaud une mortinatalité de 3.9, les naissances illégitimes de 6.9.

L'illégitimité de la naissance joue donc le plus grand rôle dans la mortinatalité, qu'elle double.

Le fait de la primiparité, les conditions pénibles de la grossesse, l'accouchement clandestin, l'absence des soins nécessaires à l'enfant et parfois l'infanticide, expliquent cette mortinatalité excessive des enfants naturels.

Les mesures préventives sont du domaine moral et comprennent tous les moyens d'amélioration des conditions sociales de la femme.

„Dans la mortinatalité d'un pays se réfléchit le sort des mères“, dit en 1878 le bureau fédéral de statistique, qui ajoute en 1879: „L'excès des plaisirs ou les travaux pénibles chez les femmes enceintes, la négligence, les exagérations de la toilette moderne, produisent non seulement des mort-nés, mais aussi des naissances prématurées, des enfants d'une vitalité chancelante et incapables de résister aux premiers dangers de la vie.“

La mortinatalité est souvent une conséquence des soins inintelligents donnés aux femmes et aux filles en travail par des personnes ignorantes ou par des matrones sans instruction. Il est donc désirable d'augmenter le nombre des sages-femmes capables. On l'obtiendra en relevant leur situation et en la rendant plus rémunératrice. Le taux de mortinatalité de la campagne ne dépassera plus celui des villes.

La cause de la mortinatalité plus considérable des garçons n'est pas encore connue.

Notre mortinatalité représente, de 1871 à 1890, la moyenne de la mortinatalité des cantons protestants (4.6 ‰). La mortinatalité des cantons catholiques paraît inférieure (3.1 ‰), parce que la statistique est probablement faussée, comme pour les suicides, par les idées confessionnelles.

Mortalité générale.

La mortalité générale nous indique les perturbations du cours normal de la vie produites par les événements sociaux, par les grandes épidémies, par les années de misère et par les infractions aux règles de l'hygiène.

Nous avons relevé les décès annuels survenus dans le canton de 1803 à 1897 et la mortalité relative au chiffre de la population. Très élevée au début du siècle elle tend à s'abaisser d'une manière encourageante pour l'hygiène publique.

Ainsi de 1871 à 1875 la mortalité est de	24.4
„ „ 1876 „ 1880 „ „ „ „	22.3
„ „ 1881 „ 1885 „ „ „ „ „	21
„ „ 1886 „ 1890 „ „ „ „ „	20.3
„ „ 1891 „ 1895 „ „ „ „ „	20.2
„ en 1896 „ „ „ „	18.9
„ „ 1897 „ „ „ „	18.2

Quoique les oscillations de la mortalité marchent presque parallèlement avec la natalité, on peut cependant démontrer que le bénéfice de la diminution annuelle des morts prématurées n'est pas seulement due à la rareté des naissances mais qu'elle est la conséquence des meilleures conditions de vie, de la culture intellectuelle de la population, de la vulgarisation de l'hygiène et des efforts des autorités pour l'assainissement des habitations et des localités, et pour l'extinction des maladies transmissibles.

Les naissances ont toujours excédé les décès, sauf dans les années de 1819 et 1871 dans lesquelles le nombre des morts a de beaucoup surpassé celui des naissances. Nous avons recherché les causes de ces deux faits exceptionnels.

Le bureau fédéral de statistique ne mentionne que la mortalité exceptionnelle, en Suisse, des années de famine 1816 et 1817 et de l'année suivante ou „année de la mortalité des mendiants“.

Il nous a été très difficile de retrouver ce qui a occasionné la mortalité si élevée de 1819 (28.4 ‰). Les documents scientifiques faisant défaut nous avons fait appel aux souvenirs de quelques nonagénaires, mais sans résultat. Une seule personne, née en 1800, non mariée, se rappelait que son père était mort en 1819 d'une grippe pestilentielle.

Les rapports officiels du service sanitaire ne signalent pas d'épidémie exceptionnelle. La „Gazette de Lausanne“ de cette époque parle de la fièvre jaune à Cadix, mais ne fait aucune mention des événements médicaux du pays. Il nous vint à l'idée de consulter le mandement du Jeûne de 1819 et nous devons à l'obligeance de M. Gauthier, chef du service de l'instruction publique et des cultes, l'extrait suivant :

„*Considérons* les épreuves qu'Il nous a départies et le but qu'il s'est proposé si ce puissant Dieu a permis que *des maladies contagieuses aient atteint diverses familles de ce canton et y aient causé du ravage, surtout parmi la jeunesse*, cette partie si intéressante de notre population, la joie des parents et l'espérance de la société, n'était-ce pas pour nous détacher de ce monde, pour élever nos pensées au ciel en nous donnant des exemples remarquables de la fragilité de la vie ? Si ce puissant Dieu a fait entendre la voix de son tonnerre, cette voix forte et magnifique, et l'accompagnée d'une grêle qui a détruit dans quelques districts l'attente du laboureur et du vigneron, n'était-ce pas pour nous faire sentir notre dépendance, etc. . . .

„Mais d'un autre côté, que de grâces multipliées, que de faveurs sans nombre n'a-t-il pas versées sur notre heureux pays ; la paix, la sûreté, une abondance extraordinaire de toutes les denrées nécessaires à la vie, l'usage de sa sainte parole, l'exercice du ministère . . .

„. . . Il y a deux ans qu'un voile de tristesse couvrait notre patrie enveloppée de nuages et inondée par une pluie continuelle ; mais maintenant nous entendons de toutes parts, de nos plaines et sur nos montagnes, des chants d'allégresse et des cris de réjouissance, etc. . . .“

Il appert de ce document rédigé par le pasteur Chavannes-Porta de Lausanne que la mort frappait surtout les enfants.

J'ai fini par trouver dans le Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse, de Lutz, traduit par J.-L.-B. Leresche (Lausanne, 1837, article Vaud) la nature de cette épidémie. C'était *une rougeole*.

Il est intéressant de suivre sa répartition dans les différents districts. Nous avons relevé dans la statistique vaudoise ceux qui ont été les plus éprouvés.

Nous indiquons la mortalité des années qui ont précédé et suivi 1819 pour mieux mettre en relief la léthalité inusitée de cette année fatale (v. tableau ci-après).

La mortalité extraordinaire de 1871 (32.2 %) a pour causes l'épidémie de variole, les maladies produites par les froids exceptionnels et l'internement de l'armée française excoédée par les fatigues et les privations.

La présence des soldats français n'a cependant pas, comme on le croit généralement (voir „Atlas graphique et statistique de la Suisse“, 1897, p. XIV), fait augmenter le taux général de la mortalité. Le „Rapport

Districts	1817	1818	1819	1820
Aigle . . .	243	233	345	278
Vevey . . .	217	218	319	252
Lavaux . . .	256	100	287	209
Lausanne . . .	501	497	565	394
Rolle . . .	67	88	183	105
Aubonne . . .	175	204	352	209
Echallens . . .	226	182	281	173
Orbe . . .	240	244	316	240
Pays-d'Enhaut	80	80	108	90

du Département militaire fédéral sur les troupes françaises internées en Suisse en 1871“ (E. Davall, major, Berne 1873) indique que sur 7584 soldats qui ont séjourné dans le canton de Vaud, 593 sont tombés malades. Il y a eu 261 décès. 23 de ces décès ont été causés par l'explosion de l'arsenal de Morges et les autres sont dûs à des varioles, des typhus ou des pneumonies. La mortalité de l'ensemble des soldats français pendant leurs 2 mois de séjour dans le canton de Vaud a donc été de 34.4 pour mille ; celle du canton était de 32.2 pour mille.

La mortalité doit par conséquent être attribuée aux conditions générales du pays et non à l'importation française. Pour ne citer que la variole, on en comptait déjà plus de 200 cas dans le mois de janvier dans le district de Vevey. Les troupes de Bourbaki n'ont franchi la frontière que le 1^{er} février 1871.

Dans les cantons de Genève et de Fribourg, aussi en 1871, la mortalité a dépassé la natalité ; il n'en a pas été de même dans les autres cantons, dont la mortalité générale a été cependant plus élevée que leur moyenne. (Voir Cuénod, „Congrès statistique de Genève 1896“. *Graphique*.)

Sur 85,598 internés français, il y a eu, en *février* et *mars*, 17,897 malades ou blessés et 1701 décès (explosion de l'arsenal de Morges, 23 morts ; accident de chemin de fer de Colombier, 24 morts [mortalité 19.8 sur mille soldats]). Les maladies contagieuses ont représenté le 65.1 % des décès (variole 156, fièvre typhoïde, fièvre ataxique 905, diphtérie 4, scarlatine 6, rougeole 3, dysenterie 36 (Rapport Davall).

Mouvement de population dans les districts.

Pour la période de 1803 à 1860 les chiffres sont tirés des tableaux statistiques publiés par le Département vaudois de l'agriculture (1863).

Pour la période de 1861 à 1867 nous les devons aux recherches faites dans les archives de l'Etat, par M. Alf. Milliod, aide-archiviste cantonal, que nous remercions ici de son obligeance.